

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL580

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

I. – À l'alinéa 55, substituer au mot :

« augmentés »

les mots :

« mieux protégés et responsabilisés ».

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 56.

III. – En conséquence, à la deuxième phrase de l'alinéa 57, supprimer les mots :

« , bio-capteurs sur l'état physiologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La présente partie du projet de loi dévoile le cœur de la pensée techno-autoritaire de ses auteurs : un catalogue de mesures extrêmement coûteuses, parfaitement irréalistes et totalement déconnectées d'une vision apaisée de la sécurité. On retrouve en effet ici pêle-mêle des références effrayantes à des exosquelettes, des biocapteurs ou à une "augmentation" fantasmée.

Coûteuses tout d'abord, car nulle part n'est fait mention du budget alloué à ces fantasmes technologiques futuristes, ni à la nécessaire contractualisation pour les mener à terme avec des acteurs militaro-industriels qui ne peuvent que se réjouir à la lecture de ces alinéas.

Irréalistes ensuite, car les technologies évoquées ici sont toutes dans le domaine de la science-fiction. Aucune n'est déployable aujourd'hui sur le terrain.

Enfin déconnectées, car la vision d'un policier harnaché dans une armure bionique et bardé de capteurs est l'exact inverse de ce vers quoi il faut tendre pour renouer le lien avec les populations.

Les auteurs de l'amendement proposent ainsi de ne conserver de ces alinéas que les propositions raisonnables, comme celles concernant les textiles, les équipements de protection allégés ou les caméras embarquées.